



Dfeinition d un temps réduit pour PA

Par **lucette3**, le **20/11/2012 à 18:48**

bonjour,pouvez vous m'indiquer ce que représente un temps réduit par rapport à un temps normal pour l'évaluation du montant d'une pension alimentaire?
Est ce judicieux d'écrire au JAF dans l'attente du délibéré pour justifier un non dit important pendant l'audience?
Merci de votre réponse